

Votants : 99

Convocation du Conseil de Communauté :

le 17 mai 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 28 mai 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2013

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS– VERSEMENT TRANSPORT FIXATION DU TAUX AU 1ER JANVIER 2014

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Michèle COURT, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Anne LABBÉ, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Christian BREMAUD à Nicole DAVID, Gérard GIBALT à Jean-Luc CLISSON, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Pilar BAUDIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Christiane PINEAU à Anita JAGOUEX, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN

Titulaires absents suppléés :

Françoise TALBOT par Michèle COURT

Titulaires absents :

Patrick BERNACCHI, Alain CHAUFFIER, Jacqueline LEFEBVRE

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Brigitte COMPETISSA, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Elsie COLAS, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Nicole IZORE, Eliane LE MAITRE, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MAI 2013

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – VERSEMENT TRANSPORT FIXATION DU TAUX AU 1ER JANVIER 2014

Monsieur **Stéphane PIERRON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu la Loi du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains ; cette législation a permis à la Ville de Niort d'instaurer le Versement Transport à compter du 1er juillet 1983. Le Versement Transport a été élargi à l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains par délibérations du Conseil de Communauté des 20 mars 2000 et 21 décembre 2000.

Les personnes assujetties au Versement Transport sont les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient plus de 9 salariés sur le territoire de l'Agglomération. Seules les fondations et associations reconnues d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat, dont l'activité est à caractère social et à but non lucratif, sont exonérées du Versement Transport.

Ce versement est assis sur les rémunérations versées aux salariés.

Vu l'article L.2333-67 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2012-387 du 22 Mars 2012, article 33, fixant les taux de versement transport applicables aux EPCI compétents pour l'organisation des Transports en commun et qui décident de réaliser une infrastructure de transport collectif en mode routier sur site propre et fixant les dates de modification de ces taux au 1er janvier ou au 1er juillet de chaque année,

Vu l'article L.2333-68 du CGCT déterminant l'affectation du produit du Versement Transport,

Vu l'agrément du projet de Transports en Commun en Site Propre (TSCP) avec Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le MEDAAT en date du 3 juin 2011 et accordant une subvention au titre du Grenelle 2 de l'environnement,

Vu le Plan de Déplacement Urbain approuvé le 12 avril 2010 par le Conseil Communautaire, plaçant le développement des Transports en commun comme priorité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2010 fixant le taux du Versement Transport à 1,05% à compter du 1er Mars 2011,

Vu la délibération de Conseil Communautaire du 17 octobre 2011 approuvant le dossier de faisabilité de la réalisation d'une ligne de TCSP Bessines, Niort, Chauray desservie par des Bus à Haut Niveau de service,

Vu la délibération de Conseil Communautaire du 27 mai 2013, décidant de lancer la réalisation du projet de TCSP selon le programme défini sur la base de l'étude de faisabilité

agréée par le MEDAAT
Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130527-c50-05-2013-DE
Date de télétransmission : 03/06/2013
Date de réception préfecture : 03/06/2013

Considérant que le taux du Versement Transport est actuellement au plafond autorisé pour les EPCI de plus de 100 000 habitants sans TCSP, soit 1,05 %,

Considérant qu'il convient pour la Communauté d'agglomération de Niort de disposer des financements nécessaires pour le lancement des études et des premiers travaux de préparation du projet de TCSP,

Considérant qu'il devient nécessaire de porter le taux du Versement Transport à 1.80 % à compter du 1er janvier 2014 sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération de NIORT, en application des articles L.2333-64 à 74 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Porter le taux du Versement Transport à 1.80% à compter du 1er janvier 2014 à l'intérieur du Périmètre des Transports Urbains des communes de la Communauté d'Agglomération de Niort,
- Maintenir les modalités de versement et remboursement telles que prévues dans la délibération du 20 mars 2000,
- Porter connaissance de la présente délibération aux organismes chargés du recouvrement du Versement Transport.

Motion adoptée par 61 voix Pour et 31 voix Contre, Abstention : 7.

Pour : 61
Contre : 31
Abstention : 7
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente